

COMMUNE

d'Erquie-Gaberic

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

Enseignement Primaire

*Erquie-Gaberic
Dourven
Lestonan*

30/

Devant Nous, Maire de la commune d'Erquie-Gaberic

département du Finistère, s'est présenté ce jour 30 août 1903

mil neuf cent ~~cent~~ ^{vingt-}neuf, Monsieur Salain Fréris Marie

né à Saint-Georges, département du Finistère.

le 31 août 1903, le quel nous a déclaré,

en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi du 30 Octobre 1886, avoir

l'intention de prendre à Odet en Erquie-Gaberic, la direction

de l'Ecole primaire privée spéciale aux * garçons * sans pensionnat mais avec et cours d'adultes, en remplacement de ~~et~~

En foi de quoi nous avons délivré à Monsieur Salain

récépissé de la présente déclaration, ainsi que les trois copies prescrites par l'article 138 du décret du 18 Janvier 1887.

En Mairie d'Erquie-Gaberic, les jours, mois et an que dessus.

Le registre est signé :

L'Instituteur déclarant, Salain Le Maire, L'auquy

Pour copie conforme au registre :

Le Maire,

L'auquy



* Garçons ou filles.
* Avec ou sans.

Le déclarant n'a pas à signer cette pièce qui est la copie conforme de sa déclaration à la Mairie. Le Maire seul doit la signer.

Le soussigné, Salavin Grégoire Marie,
déclare, ses études venant de se terminer,
avoir débuté dans l'enseignement privé,

- 1^o de décembre 1922 à mars 1923 à Chateaulin
- 2^o de mars 1923 à septembre 1923 à Châteauneuf
- 3^o de septembre 1923 à octobre 1923 au Folgoët
- 4^o d'octobre 1923 à novembre 1923 à Brasparts.
- 5^o de novembre 1923 à mai 1925 à l'armée
- 6^o de mai 1925 à septembre 1925 à Landerneau
- 7^o de septembre 1925 à septembre 1929 au Folgoët

J'ai occupé les postes qui précèdent
les premiers à titre de suppléant et les
deux derniers en qualité d'adjoint

Salavin Grégoire
Le Folgoët le 29 août 1929

ACADÉMIE
DE RENNES

INSPECTION ACADÉMIQUE
DU FINISTÈRE

1887-1899 page ¹⁹⁰ Quimper, le 31 août 1929
Ergue Gaberic
BORDEREAU D'ENVOI

N°

Monsieur le Directeur de l'Ecole Normale
d'Instituteurs QUIMPER

NOMBRE de PIÈCES	DÉSIGNATION
	<u>ERGUE-GABERIC</u> (Lestonan)
1 dossier -	Ouverture d'école privée spéciale aux garçons (sans internat).

Il s'agit d'une école neuve.

En l'absence de M. GENET, je vous serais obligé de
vouloir bien faire l'enquête d'usage dans le plus court
délai pour me permettre de consulter la commission
sanitaire.

Blanc
Acte de naissance }
Diplôme

29 OCT. 1929

L'Inspecteur d'Académie,

S. Meunier

ACADÉMIE

DE

RENNES

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DU FINISTÈRE

Quimper, le 11 Septembre 1929

N° 554

Le Directeur

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Finistère

J'ai l'honneur de vous faire retour du dossier d'ouverture
d'une école primaire privée spéciale aux Carçons, sans pension-
nat, mais avec cours d'adultes, située à LESTONAN, commune d'ERGUE-
GABERIC.

L'emplacement est d'accès facile et sûr, séparé du chemin
qui conduit de LESTONAN aux Papeteries de l'Odet, éloigné de
tout établissement bruyant, malsain ou dangereux. L'école et
ses annexes sont entourées d'une clôture surmontée d'une palis-
sade du côté Ouest. Les classes sont exposées Ouest-Est, le préau
au Sud et complètement abrité du Nord. Elles sont séparées par
des cloisons mobiles, parquetées de chêne, pourvu de l'éclairage
bilatéral avec larges baies et du chauffage central; l'une d'el-
les est prolongée par une scène pour fêtes scolaires.

Les dépendances comprennent un préau de 122 m² se super-
ficie pouvant contenir plus de cent élèves et dans lequel
doit être installé le vestiaire, une cour de 729 m² pouvant
contenir 150 élèves, dont le sol sera ~~mixte~~ incliné légère-
ment pour assurer l'écoulement des eaux, et sablé.

L'école est pourvue de 6 cabinets de 1m 10 de profondeur,
de 6 urinoirs avec fosse septique, et de lavabos munis de 8
robinets et d'un robinet spécial d'adduction d'eau.

Préaux et cabinets peuvent être surveillés des salles de classe.

Le matériel scolaire, attendu pour la rentrée, doit être livré incessamment. L'aménagement du sol du préau est en voie d'exécution.

A part cela, l'ensemble de la construction satisfait aux conditions de sécurité, d'hygiène et d'installation réglementaires.

Pour l'Inspecteur Primaire,

Le Directeur de l'Ecole Normale délégué,

P. Durand

GARRIGUE